

Intervention de Gaelle Lahoreau, VP du Conseil régional, en session plénière le 18 décembre 2025.

Chères et chers collègues,

Avez-vous jeté un œil à l'exposition présente dans le hall de l'hémicycle ?



Je vous la conseille, ainsi que la vidéo. Toutes deux retracent l'Histoire du droit de vote des femmes. On y voit notamment des suffragettes, anglaises et françaises, mener parfois des actions de désobéissance civile.

Mesdames, sans ces féministes, sans ces « sales connes », nous ne serions pas présentes, aujourd'hui, dans cet hémicycle.

Cette exposition et cette vidéo nous le rappellent. Elles ont été présentées, la semaine dernière, à l'occasion de la conférence de presse de l'association « Elles aussi CVL » pour encourager les candidatures des femmes aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains. Elles accompagnent le « guide de la candidate d'Elles aussi », pour encourager les candidatures de femmes aux élections de mars 2026.

Nous avons eu le plaisir, Magali Bessard et moi, d'ouvrir et de participer à cette conférence de presse.

L'antenne « Elles aussi CVL » a rappelé que ce sont des lois contraignantes qui ont permis, depuis les années 2000, des progrès considérables en matière de parité dans les assemblées élues. Pour rappel, en 1993, il n'y avait encore que 6 % de femmes à l'Assemblée nationale !

Rappelons aussi que c'est un gouvernement d'une gauche plurielle qui a instauré en 2000 la parité pour les listes aux élections régionales et pour les communes de plus de 3 500 habitants. A l'époque, cette obligation n'allait pas forcément de soi. On entendait, ici et là, la question : « mais où va-t-on trouver les femmes ? »

En 2013, l'obligation de parité a été étendue aux communes de plus de 1 000 habitants. La même question est alors revenue : « mais où va-t-on trouver les femmes ? ». Cette question semble aujourd'hui saugrenue !

J'imagine que vous avez compris où je vous en venir. Devinez quelle question se propage et monte depuis le vote, le 21 mai 2025 de la loi imposant la parité aux communes de moins de 1000 habitants ? « Mais où va-t-on trouver les femmes ? »

Et bien, je voudrais vous dire que pour certaines communes de notre région, on se pose la question inverse : « mais où va-t-on trouver les hommes ? ». C'est le cas à Luzé en Touraine, où le conseil municipal est composé à 83 % de femmes. Ou à Saint-Germain-Le Gaillard dans le 28, à Le Chautay dans le 18, à La Pérouille dans le 36, où les conseils municipaux sont composés à plus de 70 % de femmes.

En fait dans notre région, un tiers des communes de moins de 1000 habitant.e.s ont déjà plus de 45 % de femmes dans leur conseil municipal. C'est donc tout à fait possible ! Il suffit peut-être de rassurer les candidates sur leur légitimité, de revoir les horaires des réunions, d'avoir un leadership collaboratif, de sanctionner toute remarque sexiste...

Nous connaissons toutes et tous l'engagement des femmes dans la vie associative. Pourquoi pas dans les instances de responsabilité et de « pouvoir », comme on les appelle.

Cette loi qui va concerner 70 % des communes de notre Région (83% des communes dans l'Indre et 81 % des communes dans le Cher) ne va pas, toutefois, faire exploser le plafond de verre existant dans les exécutifs locaux. Car, dans notre région, comme partout en France, 80 % des maires sont des hommes.

Par ricochet, ce sont des hommes que l'on retrouve dans les exécutifs des intercommunalités, aux compétences toujours plus grandes. De nouvelles lois contraignantes sont assurément nécessaires. Par exemple : limiter dans le temps des mandats des maires -- pas plus de 3 mandats à la tête d'un exécutif –, l'élection au suffrage universel direct des conseillères et conseillers intercommunaux...

Pour conclure, j'aimerai citer la préfète de région, Sophie Brocas, et ses propos aux lycéennes du lycée Jean Zay venues fêter à la Préfecture les 80 ans des droits de vote et d'éligibilité de femmes :

« N'oubliez jamais que la démocratie est un outil fragile sur laquelle il nous faut veiller ;
N'oubliez jamais que le droit de vote a été conquis par le courage ;
N'oubliez jamais que lorsque vous prenez la parole vous conjurez le silence auquel ont été tenues bien des combattantes de la liberté avant nous.

La République a besoin de vous, de vos convictions, de vos talents, de votre audace. Elle a besoin de vous et de votre envie de débattre de construire un monde meilleur et bienveillant. »

Gaelle Lahoreau, VP du conseil régional, déléguée à la citoyenneté
Ambassadrice Elues locales 37
Membre de l'antenne Elles aussi CVL et du CA d'Elles aussi